

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ

Mardi 17 décembre 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire BUDGET du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé tenue le dix-septième jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre (17-12-2024) à 19 h 15, au 3851 rue Notre-Dame, sous la Présidence de Mme Johanne Champagne, mairesse.

À laquelle sont présents les membres du Conseil :

- Mme Johanne Champagne, mairesse
- M. Michel Lambert, conseiller siège # 1
- M. Gaétan Petit, conseiller siège # 2
- M. Stephan Tellier, conseiller siège # 3
- M. Stéphane Boivin, conseiller siège # 4
- M. Michel Lemay, conseiller siège # 5
- M. René Paquin, conseiller siège # 6

Formant quorum

Madame Chantal Hamelin, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 19 h 15.

ORDRE DU JOUR

- 1- Moment de Silence
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2025
- 4- Période de questions sur le BUDGET
- 5- Levée de l'assemblée

Lecture et adoption de l'ordre du jour

2024-12-194 Il est proposé par Stephan Tellier, appuyé par Michel Lambert et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessus précité soit adopté.

*Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2025

	PRÉVISIONS ANNÉE 2025
REVENUS	
TAXES GÉNÉRALES	571 280.90

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

TARIFICATION SERVICES MUNICIPAUX	256 832.13
SERVICE DE LA DETTE	112 017.03
SUBVENTIONS	476 496.17
SUBVENTION TECQ	100 000.00
PÉRÉQUATION & DOTATION	103 926.00
REVENUS DE CARRIÈRES ET SABLIÈRES	3 000.00
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	82 725.18
GRAND TOTAL DES REVENUS	1 706 277.41 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
CONSEIL MUNICIPAL	56 396.98
APPLICATION DE LA LOI	500.00
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	217 715.93
GREFFE	5 206.00
ÉVALUATION	13 305.00
GESTION DU PERSONNEL	500.00
AUTRES	96 618.10
	390 242.01
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
POLICE	63 625.00
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE	24 789.00
SÉCURITÉ CIVILE	2 000.00
	90 414.00
RÉSEAU ROUTIER	
VOIRIE MUNICIPALE	129 473.31
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	148 410.66
ÉCLAIRAGE DES RUES	5 300.00
CIRCULATION ET STATIONNEMENT	2 000.00
QUOTE-PART MRC, TRANSPORT COLLECTIF	235.00
	285 418.97
HYGIÈNE DU MILIEU ET COURS D'EAU	
PURIFICATION ET TRAITEMENT DE L'EAU	50 639.15
RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU	18 000.00
RÉSEAUX D'ÉGOUTS	53 898.98
MATIÈRES RÉSIDUELLES	156 054.00
QUOTE-PART MRC, COURS D'EAU	1 026.00
	279 618.13
AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE	67 870.76
PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	498.00
	68 368.76
LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE	
ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	67 850.00
ACTIVITÉS CULTURELLES	12 565.06
	80 415.06
FRAIS DE FINANCEMENT	
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENT	40 823.06
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	154 500.00
	195 323.06
IMMOBILISATION	316 477.42
AFFECTATION SURPLUS	
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	1 706 277.41 \$

2024-12-195 Il est proposé par René Paquin, appuyé par Michel Lemay et résolu :

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

QUE le Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2025 démontrant des dépenses de **1 706 277.41 \$** et des revenus de l'ordre de **1 706 277.41 \$**. Les grandes lignes du budget 2025 seront distribuées conformément à l'article 957 du Code municipal à chaque adresse civique par communiqué « Le Bavard » du mois de janvier 2025.

*Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

4- Période de questions sur le Budget

👋 Madame la mairesse invite, conformément à la loi, les personnes présentes à l'assemblée publique, à poser des questions et/ou soit par courriel à municipalitededouard@sogetel.net ou par le Facebook municipal, par écrit déposé au bureau municipal ou par la poste.

➤ AUCUNE QUESTION

5- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé :

2024-12-196 Il est proposé par Stephan Tellier, appuyé par Stéphane Boivin et résolu :

QUE la séance soit levée. Il est **19h25**.

*Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

Personnes présentes : **8+5**

***APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE
POUR L'EXÉCUTION DES RÉOLUTIONS.***

Johanne Champagne,
Mairesse

Chantal Hamelin,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Johanne Champagne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.